



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-39

AVIS est donné par la soussignée que le règlement n° 901-39 modifiant le règlement de zonage n° 901 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et qu'il est entré en vigueur le 2 février 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon. Ce règlement vise à :

- Modifier les grilles des usages et normes des zones H-104, M-122, et M-126;
- Modifier certaines dispositions relatives aux normes de stationnement, paysagement, équipements et constructions accessoires.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 8 février 2024.

M^e Luc Drouin
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier